

---

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES FONDS**

**AXA ASIE ACTIONS (C\_FR0000447849/D\_FR0000447856)**

**COMPT – Obligation (C\_FR0007466545)**

**COMPT – Euro (C\_FR0007466537)**

**COMPT – Europe (C\_FR0007466479)**

**COMPT – Pacifique (C\_FR0007492681)**

**COMPT – Convertibles (C\_FR0007492665)**

**AXA OBLIG INFLATION (C\_FR0010187534)**

**AXA PEA REGULARITE (C\_FR0000447039/D\_FR0000989824)**

**AXA SELECT ACTIONS MEGA TENDANCES (CapEUR\_FR001400PJF7)**

**AXA SELECT ACTIONS EUROPE (CapEUR\_FR001400PJE0)**

**OPC DE DROIT FRANCAIS**

---

Paris - La Défense, le 4 décembre 2025

**Madame, Monsieur, Chers Clients,**

Nous vous remercions de la confiance que vos accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts des Fonds de Commun de Placement (« FCP ») cités en entête (ci-après les « **Fonds** »).

Nous vous informons que nous avons mis à jour le profil de risques mentionné dans les prospectus de vos Fonds et, en particulier, celui concernant l'*« Intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement »*.

En effet, le « Tabac », identifié comme l'une des exclusions sectorielles au même titre que celles portant sur les armes controversées, sur les matières premières agricoles, sur la protection des écosystèmes, sur la déforestation ou sur les risques liés au climat, est désormais clairement précisé dans le prospectus en adéquation avec l'approche extra-financière basée sur les filtres d'exclusion tels que décrits dans les politiques d'exclusions sectorielles et les standards ESG d'AXA IM et déjà appliqués pour vos Fonds.

En complément de la mise à jour susmentionnée qui ne modifie ni l'objectif de gestion de vos Fonds ni le profil de rendement/risque de chacun de vos Fonds, nous vous informons que nous avons également :

- pris en compte le changement de dénomination du commissaire aux comptes pour les Fonds COMPT – Euro, COMPT – Europe et COMPT - Convertibles, à savoir MAZARS en **FORVIS MAZARS S.A.** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- mis à jour du *wording* lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans les prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion. Il est désormais précisé que : « (...) Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités – appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion – y compris sociétés liées » (à l'exception d'AXA Asie Actions et de COMPT – Pacifique qui tiennent déjà compte de cette mise à jour) ;
- mis à jour la rédaction de certaines mentions des annexes d'informations précontractuelles de vos Fonds.

Par ailleurs, et uniquement pour le fonds « AXA PEA REGULARITE » (C\_FR0000447039/D\_FR0000989824), il a été décidé de mettre à jour le risque de liquidité concernant le mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« Swing Pricing »), tel que détaillé dans la partie « Profil de risque » du Fonds afin de tenir compte de l'utilisation de contrats d'échange de performances dans la stratégie du Fonds.

Les autres caractéristiques de vos Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche

spécifique de votre part et n'ont aucun impact également en termes de frais supportés.

Les prospectus ont été actualisés en conséquence. Ils seront disponibles à compter du **9 décembre 2025** :

- sur notre site internet dont l'adresse est la suivante : <https://fonds.axa-im.fr>
- ou sur simple demande auprès de :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Tour Majunga - La Défense 9  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris - La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

**AXA Investment Managers Paris**